

Nice, le 26 avril 2019

L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des services
départementaux de l'Education Nationale

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs chargés
de circonscription du premier degré
Mesdames et messieurs les principaux de
collèges en charge de SEGPA
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles et instituteurs

Division de
de la Formation,
du Remplacement,
et des
Personnels
Non
Titulaires

Bureau de la
Formation, Examens
et Concours

Affaire suivie par
Justine AMBERT
Téléphone
04 93 72 63 29

Mél.
justine.ambert@ac-
nice.fr

53 avenue Cap de
Croix
06181 Nice cedex 2

Objet : Recueil de candidatures des enseignants titulaires du premier degré aux modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers - année scolaire 2019-2020

Réf. : décret n° 2017-169 du 10 février 2017 ; arrêté du 10 février 2017 ; circulaire n°2017-026 du 14 février 2017 et circulaire n° 2019-035 du 17 avril 2019 (BO n°16 du 18 avril 2019).

La présente circulaire précise les modalités selon lesquelles vont s'effectuer pour l'année scolaire 2019-2020 le recueil des candidatures aux modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Après avoir pris connaissance des contenus de formation proposés dans le Bulletin Officiel n°16 du 18 avril 2019, les candidats devront indiquer, à partir de l'annexe ci-jointe, les thèmes et identifiants des modules de formation souhaités par ordre de préférence.

Le dispositif de formation s'articule autour de deux types de modules de formation d'initiative nationale.

1 - Les modules de formation d'initiative nationale organisés pour compléter le parcours de formation pour les enseignants titulaires du Cappei.

Ces modules de formation sont organisés pour les enseignants qui ont suivi la formation et ont obtenu le Cappei. Ces enseignants ont, de droit, accès aux modules de formation d'initiative nationale pour une durée totale de 100 heures pendant les cinq années qui suivent l'obtention de leur certification.

Ils peuvent faire valoir leur candidature au maximum à deux modules pour un total de 50 heures par an sous réserve d'exercer sur un poste spécialisé.

2 - Les modules de formation d'initiative nationale organisés dans le cadre de la formation continue.

Ces modules de formation sont organisés à l'intention :

- des enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions.

Ces enseignants peuvent solliciter leur participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi, ou à un ou plusieurs modules de formation d'initiative nationale. La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies;

- des enseignants non spécialisés et autres personnels des établissements scolaires pour leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

Le public cible est mentionné en annexe 1 de la circulaire n°2019-035 du 17 avril 2019 (BO n°16 du 18 avril 2019) pour chaque dispositif. Les candidats sont invités à vérifier leur éligibilité en fonction des dispositifs.

Pour l'année 2019/2020, les priorités départementales portent sur les dispositifs suivants :

Dispositif concernant le thème AVS/AESH :

- **19NDGS6090** : Optimiser les formations des AVS/AESH, mutualiser les ressources et identifier les enjeux de l'accompagnement
Lieu de stage : INSHEA - Suresnes

Dispositif concernant le thème outils numériques et déficience visuelle :

- **19NDGS6070** : Premières compétences en braille et outils numériques adaptés
Lieu de stage : INSHEA - Suresnes

Dispositifs concernant le thème de la langue des signes française/LPC :

- **19NDGS6080** : Langue des signes française niveau A1
Lieu de stage : INSHEA – Suresnes
- **19NDGS6081** : Langue des signes française niveau A2
Lieu de stage : INSHEA – Suresnes
- **19NDGS6082** : Langue des signes française niveau B1
Lieu de stage : INSHEA – Suresnes
- **19NDGS6083** : Langue des signes française niveau B2
Lieu de stage : INSHEA – Suresnes
- **19NDGS6086** : La langue française parlée complétée (LfPC) : apprentissage technique et pratiques pédagogiques
Lieu de stage : INSHEA – Suresnes

Dispositifs concernant le thème troubles du comportement

- **19NDGS6040** : Scolariser et accompagner le parcours scolaire des enfants et adolescents présentant des difficultés comportementales
Lieu de stage : Lyon
- **19NDGS6044** : Les troubles du comportement comme symptôme : apaiser le climat relationnel dans une école inclusive
Lieu de stage : Grenoble

Dispositifs concernant le thème troubles du spectre autistique :

- **19NDGS6029** : Enseigner à des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme, en classe ordinaire dans le premier degré
Lieu de stage : INSHEA – Suresnes
- **19NDGS6026** : Enseigner à des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) dans les établissements scolaire du premier et second degrés
Lieu de stage : Lyon
- **19NDGS6027** : Enseigner à des élèves présentant des troubles des élèves porteurs d'autisme par la mise en œuvre des gestes professionnels adaptés
Lieu de stage : Montpellier

Dispositifs concernant le thème troubles spécifiques du langage et des apprentissages :

- **19NDGS6050** : Scolarisation, dans le premier degré, des élèves présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages
Lieu de stage : INSHEA – Suresnes
- **19NDGS6055** : Identifier, comprendre et accompagner les troubles de l'attention et des fonctions exécutives à l'école
Lieu de stage : INSHEA – Suresnes

La fiche de candidature jointe en annexe devra être transmise à l'Inspecteur(trice) de circonscription **au plus tard le lundi 6 mai 2019 avec copie obligatoire à l'adresse suivante : justine.ambert@ac-nice.fr**

Après avoir porté un avis sur chacune des candidatures, les inspecteurs transmettront les dossiers au service formation de la DSDEN par courriel à l'adresse :

justine.ambert@ac-nice.fr

Le jeudi 9 mai 2019

(délai impératif)

SIGNE

Michel-Jean FLOC'H